



PLU
VILLE DE SAINTE-ANNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 6.1.1.

6.1.1.

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLU prescrit par DCM : _____
PLU arrêté par DCM : _____
PLU approuvé par DCM : _____

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du : _____
Le Maire

échelle 1/11000



ARRÊT PROJET ENQUÊTE PUBLIQUE APPROBATION

- SUP**
- PT2 : SERVITUDES RELATIVES À LA PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES
 - AC1 : SERVITUDES RELATIVES À LA PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES
 - AC2 : SERVITUDES RELATIVES AUX SITES INSCRITS
 - AC2 : SERVITUDES RELATIVES AUX SITES CLASSÉS
- PM1 : SERVITUDES RELATIVES AU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS**
- Zone Violette : Pas de construction autorisée avec possibilité d'expropriation
 - Zone Rouge : Pas de construction autorisée sauf exceptions précisées au règlement
 - Zone Rouge hachure orange : Application de prescriptions spécifiques suite à aménagement global
 - Zone Jaune hachure orange : Application de prescriptions spécifiques suite à aménagement global
 - Zone Orange : Application de prescriptions et réalisation d'une étude de risque
 - Zone Orange-Bleue
 - Zone Orange-Noire : Application de prescriptions et interdiction de certains aménagements
 - Zone Jaune : Application de prescriptions particulières
 - Zone Grise : Aléas non évalués
 - Zone Blanche : Pas de prescription spécifique

NU POURCENT
A. 30% m
B. 30% m

